



DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
Sous-direction de la politique de l'habitat

2021 DLH 118 Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55 000€ pour son fonctionnement au titre de l'année 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et du schéma départemental, deux aires d'accueil des gens du voyage ont été réalisées à Paris, l'une dans le bois de Vincennes, l'autre dans le bois de Boulogne. Après des travaux réalisés par la Ville à l'été 2019, la gestion, l'entretien et le nettoyage de ces deux aires ont été confiés à la société VAGO et accueillent 76 familles.

Dans le cadre de cette ouverture, et en complément de l'intervention du gestionnaire VAGO, la Ville a souhaité renforcer l'accompagnement social des familles présentes sur ces deux aires et dans cet objectif, en lien avec la CAF, a été proposée la création d'un centre social mobile en capacité d'intervenir sur les deux aires d'accueil parisiennes. Ce dispositif d'intervention sociale par le biais de centres sociaux itinérants, est en effet mis en place par plusieurs collectivités locales en France qui accueillent, sur leur territoire, des aires d'accueil des gens du voyage.

L'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) intervient depuis près de 50 ans en direction des gens du voyage. Elle a ainsi développé une expertise et des outils adaptés à l'intervention sociale en direction de cette population, comme par exemple, le centre social mobile mis en place par l'ADEPT en Seine-Saint-Denis depuis 2003.

Sur la base de cette longue expérience, l'ADEPT est intervenue en 2019 sur les deux aires d'accueil parisiennes pour une mission de médiation en direction des occupants. Dans ce cadre, l'ADEPT a mené un premier travail de diagnostic social en direction des publics accueillis, que la Ville de Paris et la CAF souhaitent maintenant pérenniser en apportant leur soutien à la création d'un centre social itinérant pour les aires d'accueil de Paris. Fin 2019, l'agrément de la CAF a été donné pour une année à l'ADEPT. Cet agrément a été renouvelé pour une durée de deux ans en mars 2021.

Grâce à cet agrément, l'ADEPT a été autorisée à intervenir sur les aires d'accueil de la Ville de Paris depuis janvier 2020.

L'année 2020 a permis à l'ADEPT d'affirmer son rôle majeur en tant qu'acteur opérationnel auprès des familles.

En effet, grâce à son action, l'ADEPT a réussi à installer un lien de confiance avec les familles, qui a permis d'approfondir le diagnostic social, de favoriser la scolarisation en continue des enfants de l'aire, de connaître l'environnement institutionnel dans lequel elle exerce sa mission et d'être identifié comme l'un des partenaires clés du projet global des aires d'accueil de la Ville de Paris.

De plus, et dans le contexte très particulier de la crise sanitaire actuelle ayant des conséquences immédiates sur les familles socialement et financièrement fragiles résidant sur les aires de la Ville de Paris, le centre social itinérant a montré son rôle indispensable dans l'accompagnement à l'ouverture et au maintien des droits. Sa présence continue sur le terrain a permis à la Ville de Paris de maintenir le lien avec les familles et d'assurer une veille active au plus fort de la crise sanitaire.

En octobre et novembre 2020, une réflexion collective a été menée par l'ADEPT et la Ville de Paris associant l'ensemble des acteurs compétents sur les différents volets du projet, afin de préciser les orientations du projet du centre social itinérant pour les années à venir. Ainsi un séminaire a réuni au sein d'ateliers de travail thématiques un grand nombre de professionnels qui ont contribué d'une part, par leur analyse critique et leurs propositions à la définition d'un projet à plus long terme pour le centre social et d'autre part à mettre en place une dynamique collective autour des aires d'accueil des gens du voyage de la Ville de Paris.

Pour les deux années à venir, le projet du centre social sera centré sur les axes suivants :

- Encourager l'inclusion sociale dans le territoire et l'ouverture vers l'extérieur des résidents en favorisant l'accès aux droits communs et encourageant la citoyenneté et en améliorant l'accès à la santé ; en amenant les familles à être autonomes et favoriser la mobilité hors des aires d'accueil.
- Favoriser la scolarisation des enfants et l'accès aux loisirs et à la culture pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en participant à la médiation scolaire et de loisirs sur site.
- Apporter son soutien à la parentalité en proposant des activités parents-enfants.
- Affirmer le rôle du centre social au service d'un public spécifique en développant un maillage partenarial sur les territoires ; en donnant une identité au centre social pour mieux se faire connaître ; en développant la fonction accueil et en faisant émerger les dialogues et augmenter les interactions entre les voyageurs pour apaiser les tensions et favoriser le vivre ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, la présence hebdomadaire de l'ADEPT sur le terrain sera renforcée à raison d'une demi-journée supplémentaire.

Grâce à cette présence humaine et au dialogue constamment maintenu avec les résidents, la Ville de Paris a pu travailler à la mise en place de nouveaux

projets au sein des aires d'accueil qui ont pu émerger en 2021, malgré une crise sanitaire durablement présente sur le territoire parisien, comme des cours d'alphabétisation pour adultes et des centres de loisirs pour les enfants. La présence de l'ADEPT s'est avérée indispensable pour relayer ces projets auprès des familles et permettre aux services de la Ville de Paris de mettre en place ces actions dans les meilleures conditions.

La convention entre la Ville de Paris et l'ADEPT est jointe en annexe. Elle prévoit le versement d'une subvention à l'association pour l'année 2021.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du centre social itinérant est de 151 307,15 € avec un co-financement par la Ville de Paris à hauteur de 55 000 € et par la CAF, à hauteur de 96 307,15 €.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- M'autoriser à signer la convention annuelle avec l'ADEPT dont les clauses essentielles sont jointes à la présente délibération
- Autoriser l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du centre social itinérant pour l'année 2021 à hauteur de 55 000€.

Je vous prie, mesdames et messieurs, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DLH 118 Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2021.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Paris signé le 17 octobre 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Considérant le projet de centre social itinérant porté par l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour renforcer l'accompagnement social des familles accueillies sur les deux aires d'accueil des gens du voyage parisiennes ;

Considérant l'expertise de l'association en direction de ces populations, ainsi que le soutien que lui apporte la CAF, avec l'attribution d'un agrément d'un an pour ce centre social itinérant donné en mars 2021 ;

Considérant la convention d'objectifs établie entre la Ville de Paris et l'ADEPT pour l'année 2021 ;

Considérant que le budget prévisionnel pour le fonctionnement du centre social itinérant sur l'année 2021 est de 151 307,15 € ;

Considérant le co-financement apporté par la CAF à ce projet d'un montant de 96 307,15 € ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 12^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire du 16^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour l'animation et la gestion du centre social itinérant sur les deux aires d'accueil de gens du voyage du bois de Boulogne et du bois de Vincennes.

Article 2. La subvention de la Ville de Paris attribuée à l'association au titre de l'exercice 2021, est fixée à 55 000 €.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la ville de Paris au chapitre fonctionnel 905, nature 6526, domaine fonctionnel P5542, destination 55400010, du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 55 000 €.-